



Département du TARN  
Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 25/06/2024  
Reçu en préfecture le 25/06/2024  
Publié le 25/06/2024  
ID : 081-218102713-20240624-DC2406240049-AR

**DÉCISION N° DC-240624-0049  
(Commande Publique)**

**Marché à procédure simplifiée  
Accord-cadre passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et  
R. 2162-14 du Code de la commande publique**

**Fourniture de produits pharmaceutiques et de parapharmacie**

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu les offres reçues dans le cadre de la consultation 2024-FCS-02 ;
- Considérant que l'offre de la société TAMÔ répond le mieux aux attentes de la Commune ;

**DÉCIDE,**

- Article 1.** De signer l'acte d'engagement de la société TAMÔ (1783, Avenue Pierre et Marie Curie, 06 700 SAINT-LAURENT DU VAR) issue de la consultation simplifiée d'un montant maximum annuel de 5 000.00 € HT.
- Article 2.** De transmettre une ampliation à M. le Sous-préfet de Castres (Tarn) et à M. le Comptable Public de la Collectivité.
- Article 3.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 24 juin 2024

Le Maire

  
Raphaël BERNARDIN

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*

Hôtel de Ville - Parc Georges Spénale - 81370 ST-SULPICE-la-POINTE  
05.63.40.22.00 - [mairie@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mairie@ville-saint-sulpice-81.fr)